DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

(article L 123.19 nouveau du Code de l'Urbanisme / Loi "S.R.U." du 13/12/2000)

LA BALME DE THUY

PLAN DE ZONAGE

PIECE N°5a	PROCEDURES				
	ELABORATION	MODIFICATIONS		MISES A JOUR	
ECHELLE 1/2500	Arrêtée le :	N°1		N°1	
		N°2		N°2	
		N°3		N°3	
Mise au point		N°4		N°4	
		N°5		N°5	
		N°6		N°6	

CONCEPTION
Espaces et Mutations
Bernard LEMAIRE
Architecte-Urbaniste
Le trait d'union
Parc ALTAIS
rue Adrastée
74650 Chavanod
Tél : 04.50.69.51.98

B.E. DESSIN
VIA TEC ALTUS
Parc d'Activités de la Caille
74350 Allonzier la Caille
Tél : 04.50.08.04.20

FOND CADASTRAL
Diffusion R.G.D. 74
Cadastre 2007

MISE A JOUR DU BATI
Mai 2012

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite
Suivi par VL - Fichier AutoCad : 2003 20/PLU 2007/PLU2500 le 27.06.2013

LISTE DES BATIMENTS PATRIMONIAUX REPERES AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-7°
(Lavoirs, fontaines, éléments architecturaux)

N° du bâtiment repéré au plan	Noms	Parcelles concernées
CHARVEX		
1	Ferme CHARVET	2488
2	MARGUERET	2442
3	NICOLLIN	2441
4	LEBRETON	1899
5	CHALUT	2438
6	STAPF	1827
7	Odette CONTAT	2496
8	Roger CONTAT	3117
9	Pierre BARRUCAND	3176
10	Jojo RIOTTON	2927 - 2524
11	Guillermin LEDAIN	1793
12	BINVIGNAT	3234 - 3233
SALIGNON		
13	Jojo CONTAT	1699
14	Ferme CONTAT	1953
15	CHAPUIS	2406
16	Remise CHAPUIS	2406
17	Moulin BOUVARD	1735
CHEF LIEU		
18	Maison FONFON	1170
19	Grange FONFON	1172
20	Brigitte DELEAN	0818
21	Maison ANAIS	0840 - 0839
22	Ginette VELLUT	0858
23	Jean FEF DELEAN	3174

N° du bâtiment repéré au plan	Noms	Parcelles concernées
CHEF LIEU (suite)		
24	Grange Communale	2876
25	ANDARELLI	3089
26	Ferme Pascal CONTAT	2469
27	Maurice CONTAT	2470
28	DEPOMMIER	2585
29	Michel GENANS	0911
30	Marc GENANS	0963
31	Noël GENANS	2381
32	Maison LEVET Dédé	3081
33	CHATEAU	2723
34	Joseph LEVET	0794
35	France DELEAN	0805
36	LES CHALLES	3056
37	Pierre DELEAN	1163
50	Chapelle CHARVEX	1826
51	Four CHARVEX	1820
52	Mur traversée village	Mur en bas de l'Eglise
53	Croix chez FONFON	1171
54	Croix vers FOUILLES	0674
55	Croix CHARVEX	Domaine public 2838
56	Chapelle de DRAN	0067
57	Grotte de LOURDES	0778
58	Pont NAN de BACOSAN	

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES pour voiries et équipements publics.

N°	Destination projetée	superficie en m² ou en ml	Bénéficiaire
1	Aménagement de voirie et parking	163 m²	Commune
2	Aménagement espace public	129 m²	Commune
3	Aménagement sécuritaire de voirie	86 m²	Commune
4	Aménagement espace public	236 m²	Commune
5	Aménagement de voirie	133 m²	Commune
6	Plateforme de stockage pour le bois	4 255 m²	Commune
8	Aménagement espace public à vocation sportive et touristique	9 182 m²	Commune
9	Aménagement pour retournement de voirie, et élargissement de voirie de 2 m de large	1 432 m²	Commune
10	Aménagement sécuritaire de voirie (carrefour)	61 m²	Commune
12	Aménagement sécuritaire de voirie (carrefour)	440 m²	Commune
13	Aménagement de voirie (élargissement de 2 m de large)	770 ml	Commune
14	Aménagement espace public autour de la Chapelle de Dran	324 m²	Commune

LEGENDE

ZONES URBAINES

- **Ud** Secteur périphérique à vocation principale d'habitat individuel
- **Udi** Secteur périphérique à vocation principale d'habitat individuel avec assainissement individuel autorisé
- **Uh** Coeur de hameau ancien
- **Uhi** Sous-secteur de coeur de hameau ancien avec assainissement individuel autorisé
- **Ux** Secteur d'activités économiques
- **Uxa** Secteur d'activités économiques artisanales

ZONES A URBANISER

- **1AU(i)** Zone à urbaniser en se référant aux règles de la zone urbaine correspondante et des orientations d'aménagement si elles existent
- **2AU** Zone à urbaniser par décision du Conseil Municipal et procédure de modification du PLU selon la destination indiquée au rapport de présentation du PLU

ZONES AGRICOLES NATURELLES ET FORESTIERES

- **A** Secteur agricole
  - **Abc** Sous-secteur agricole bâti constructible sous condition
  - **Ab** Sous-secteur bâti diffus en zone agricole
- **N** Secteur naturel
  - **Nas** Sous-secteur naturel sensible à vocation agricole et touristique
  - **Na** Sous-secteur naturel bâti "alpage"
  - **Nb** Sous-secteur naturel bâti
- **Ne** Sous-secteur naturel d'équipements
- **Ns** Sous-secteur naturel sensible
- **Nt** Sous-secteur naturel touristique
- **Nx** Sous-secteur naturel de dépot

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé pour équipement public ou voie à créer
- 5 Numéro de l'emplacement réservé
- L1 Emplacement réservé pour la réalisation de logements au titre de l'article L123-1-16°

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espaces boisés classés au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme
- Repérage des bâtiments d'élevage à titre indicatif
- Bâtiment nouveau depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif
- Repérage des bâtiments patrimoniaux
- Linéaire identifié au titre de l'article L.123-1-7°bis du Code de l'Urbanisme
- Eléments de paysage à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-7° alinéa du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'intérêt historique (centre-village et première périphérie immédiate) protégé au titre de l'article L.123-1-7° alinéa du Code de l'Urbanisme. Sur ce secteur, les toitures terrasses et toitures végétalisées sont interdites, pour motif de préservation du caractère architectural d'intérêt de l'ensemble bâti.
- Secteur soumis à des orientations particulières
- Zones de risques forts
- Zone de réciprocité du bâti agricole à titre indicatif
- Accès agricole à titre indicatif

CAPTAGES

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES pour logements sociaux.

Servitude pour logement au titre de l'article L.123-1-16°	Nombre et destination des logements à réaliser	Localisation	Surface de la zone
L1	30% de logements sociaux de la SHON réalisée à usage d'habitat de type PLUS	CHEF LIEU	1 272 m²
L2	20% de logements sociaux de la SHON réalisée à usage d'habitat de type PLUS	CHARVEX	4 212 m²
L3	20% de logements sociaux de la SHON réalisée à usage d'habitat de type PLUS	CHARVEX	4 739 m²